Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_068-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

Délibération n° 2022/068

OBJET : **Tableau des emplois communaux** **Créations et modifications au 14/10/2022**		
Date de convocation : **06 octobre 2022**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants :**31**	Date d'affichage ou notification : **20 octobre 2022**

L'an **2022, le 13 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
M. ORTEGA Fernand (pouvoir SCUGLIA Domenico) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme OISEAU Christelle (pouvoir Marie-Christine LEPINAY) - Mme FITA Claire (pouvoir Philippe BARTHES) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd).

Absents sans pouvoir : 2
Mme BUNEL Sylvie – M. ANDRIEU René.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

Mme KAOUANE Louisa a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_068-DE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux titulaires et non titulaires, à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.

Il rappelle par ailleurs qu'il convient de procéder à la mise en oeuvre du déroulement de carrière des agents communaux en application des règles statutaires en vigueur ; notamment en matière d'avancements de grade, de promotion interne, et de nominations suite aux réussites aux concours et examens professionnels.

Dans ce cadre, il propose donc de procéder à la modification du tableau des emplois communaux par ajustement des grades statutaires correspondants aux emplois pourvus au sein des services municipaux.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88*145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs du personnel communal en vigueur au 08 avril 2022,

Vu les crédits inscrits au budget de la commune,

Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux,

Considérant qu'il convient d'assurer le déroulement de carrière des agents communaux en application des règles statutaires en vigueur,

Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires aux emplois pourvus pour les personnels titulaires et non titulaires permanents,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'ADOPTER les créations et les modifications suivantes au tableau des effectifs au 14 octobre 2022 :

> - Deux emplois permanents d'Agent de surveillance de la voie publique (ASVP) à temps complet.
>
> À ce titre, ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des Adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C.
>
> La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_068-DE

Le cas échéant,

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois seront susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article L 332-8-2° du CGCT, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement.

Les contrats seront alors conclus pour une durée déterminée maximale de trois ans. Ils pourront être prolongés, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats ne pourront être reconduits que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les rémunérations seront définies sur la base du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

- Un poste de non-titulaire permanent de « Community Manager et Développement digital » à temps complet pour une durée de 3 ans renouvelable et d'une rémunération mensuelle basée sur le grade de Rédacteur au 1er échelon – IB 415.

- Deux postes au grade d'Adjoint administratif territorial à temps complet,

- Un poste d'Agent technique principal de 1ère classe à temps non complet,

- Deux postes d'Adjoint technique territorial à temps complet.

- D'ADOPTER le tableau des effectifs ci-joint en annexe.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_068-DE

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 14/10/2022

FILIERES	GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU AU 14/10/2022
EMPLOIS DE DIRECTION	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	0
	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES		1	1
	DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES		1	0
	SOUS - TOTAL EMPLOIS DE DIRECTION	-	*3*	*1*
ADMINISTRATIVE	**CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX**			
	ATTACHE PRINCIPAL	A	2	0
	ATTACHE		3	3
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		**5**	**3**
	CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX			
	REDACTEUR PRINCIPAL de 1ère classe	B	5	2
	REDACTEUR PRINCIPAL de 2ème classe		9	6
	REDACTEUR		5	1
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		**19**	**9**
	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX			
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1cl	C	15	13
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2cl		2	0
	ADJOINT ADMINISTRATIF		10	7
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		**27**	**20**
	SOUS - TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	-	*51*	*32*
TECHNIQUE	**CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS TERRITORIAUX**			
	INGENIEUR PRINCIPAL	A	2	1
	INGENIEUR		1	0
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		**3**	**1**
	CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX			
	TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 1ère classe	B	2	2
	TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 2ème classe		3	0
	TECHNICIEN TERRITORIAL		8	6
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		**13**	**8**
	CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE			
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	17	15
	AGENT DE MAITRISE		23	10
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		**40**	**25**
	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES			
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère classe	C	34	30
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère classe TNC		1	1
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème classe		20	7
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème classe TNC		2	0
	ADJOINT TECHNIQUE		20	17
	ADJOINT TECHNIQUE TNC		0	0
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		**77**	**55**
	SOUS - TOTAL FILIERE TECHNIQUE	-	*133*	*89*
SANITAIRE SOCIALE	**CADRE D'EMPLOI DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES**			
	A.T.S.E.M. PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	2	2
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		**2**	**2**
	SOUS - TOTAL FILIERE SANITAIRE-SOCIALE	-	*2*	*2*

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_068-DE

ANIMATION	CADRE D'EMPLOI DES ANIMATEURS TERRITORIAUX			
	ANIMATEUR	B	1	0
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		**1**	**0**
	SOUS - TOTAL FILIERE ANIMATION	-	*1*	*0*
SPORTIVE	CADRE D'EMPLOI DES CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES			
	CONSEILLER DES A.P.S.	A	1	0
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		**1**	**0**
	CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES			
	EDUCATEUR DES A.P.S. PRINCIPAL 1ère CLASSE	B	3	2
	EDUCATEUR DES A.P.S. PRINCIPAL 2ème CLASSE		1	0
	EDUCATEUR DES A.P.S.		3	2
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		**7**	**4**
	SOUS - TOTAL FILIERE SPORTIVE	-	*8*	*4*

TOTAL TOUTES FILIERES	**-**	***198***	***128***

NON TITULAIRES PERMANENTS			
COLLABORATEUR DE CABINET	-	1	1
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	-	1	1
COMMUNITY MANAGER ET DEVELOPPEMENT DIGITAL	-	1	0
~~MEDIATRICE CULTURELLE/ARCHIVISTE~~	-	~~0~~	~~0~~
~~CHARGE DE COMMUNICATION~~	-	~~0~~	~~0~~
CHARGE DE MISSION JEUNESSE INNOVATION	-	1	1
CHARGE DE MISSION CULTURE ET PATRIMOINE	-	1	0
CHARGE DE MISSION MANAGER CENTRE VILLE ET DEVELOPPEMENT DES PROJETS CULTURELS	-	1	1
CHARGE DES ACTIONS DE MEDIATION ET DE VALORISATION DES PROJETS CULTURELS ET DU PATRIMOINE	-	1	1
ANIMATEUR PATRIMOINE ET MEDIATEUR CULTUREL	-	1	1
CHEF DE PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN"	-	1	1
CHEF DE PROJET REDYNAMISATION URBAINE	-	1	1
INFOGRAPHISTE WEBDESIGNER	-	1	1
AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE	-	2	0
~~MEDIATEUR ENFANCE FAMILLE~~	-	~~0~~	~~0~~
MAITRE NAGEUR SAUVETEUR	-	1	0
SOUS - TOTAL NON TITULAIRES PERMANENTS	**-**	***14***	***9***
NON TITULAIRES NON PERMANENTS			
CONTRATS AIDES (PEC)			
Accueil et Secrétariat	-	1	1
Agent de propreté	-	1	1
SOUS - TOTAL PEC	**-**	***2***	***2***
DETACHEMENTS			
REDACTEUR PRINCIPAL de 2ème classe	B	2	0
SOUS - TOTAL TITULAIRES DETACHES	**-**	***2***	***0***

TOTAL GENERAL TOUTES FILIERES (TITULAIRES + DETACHEMENTS)	-	200	128
TOTAL GENERAL TOUT EMPLOIS (TITULAIRES + NON TIT. + DETACHEMENTS)	-	216	139